

Interview de Laurent Croguennec, Directeur Général d'Ecocert Environnement

POURQUOI UN SCHÉMA DE RECONNAISSANCE DE L’AFFICHAGE DE DONNÉES ENVIRONNEMENTALES ?

Ecocert Environnement a rendu public au premier trimestre 2011, dans un souci de transparence, le Schéma de Reconnaissance de l’Affichage de données Environnementales (SRAE) qui constitue un élément clé de la certification des procédures métier de **Greenext** .

Ce schéma de reconnaissance définit les critères techniques et organisationnels à respecter lorsqu’une entreprise comme **Greenext** est émettrice de données environnementales. Le respect de ces exigences et la mise en place de contrôles permettent à **Ecocert Environnement** de garantir la fiabilité des données fournies par **Greenext**.

Greenext a obtenu, dès 2009, une attestation de conformité délivrée par **Ecocert Environnement** basée sur ce schéma de reconnaissance et fait l’objet chaque année d’un nouvel audit pour vérifier la continuité de ses engagements.

Spécialiste du contrôle et de la certification, **Ecocert Environnement** dispose, parmi ses différents métiers, d’une expertise internationale dans le domaine de la création de référentiels de certification. A titre d’exemple, l’entreprise a ainsi mis au point un référentiel dans le domaine de la cosmétique écologique et biologique ou encore de la gestion des espaces verts écologiques.



*Laurent Croguennec, Directeur Général d'Ecocert Environnement (ex-Ecopass), filiale d'Ecocert, nous explique l'utilité de ce Schéma de Reconnaissance de l’Affichage de données Environnementales (SRAE) par rapport à l’activité de **Greenext**.*

Qu’est-ce qui vous a amené à créer ce nouveau référentiel dédié à l’affichage de données environnementales ?

Jusqu’ici, pour obtenir des données environnementales, un acteur économique s’appuyait sur une Analyse du Cycle de Vie (ACV) revue par ses pairs pour vérifier que les processus d’analyse étaient bien respectés. Or, la spécificité de **Greenext** réside dans l’industrialisation de la production des Analyses du Cycle de Vie grâce à la mise en place d’un dictionnaire environnemental comprenant à la fois des règles méthodologiques adaptées aux différentes familles de produits, une bibliothèque de produits modélisés sur l’ensemble du cycle de vie y compris des scénarios d’usage et de distribution ainsi qu’une base de données secondaires.



C'est le caractère innovant de cette démarche qui nous a amenés à envisager une nouvelle approche afin de garantir les données fournies par **Greenext**.



Notre objectif a donc été de créer un standard de reconnaissance pour les démarches «industrialisées» dont **Greenext** s'est fait le pionnier.

Ce schéma de reconnaissance n'est pas réservé à **Greenext** mais ouvert à toutes les entreprises qui utilisent ce type de démarche.

C'est une réelle innovation par rapport à un vide normatif, puisque jusqu'ici, rien ne permettait de prendre en compte ces nouveaux processus métier.

Il a fallu mettre en phase cette innovation avec l'ingénierie de reconnaissance et de certification, via un Schéma de Reconnaissance de l'Affichage de données Environnementales (SRAE).



Comment définiriez-vous ce SRAE ?

Le SRAE est un référentiel privé qui est basé sur les différentes normes relatives à l'ACV (ISO 14025, ISO 14040, ISO 14044, ISO 14064, BP X30-323, PAS 2050), mais également sur des critères issus de normes systèmes (ISO 14001 et ISO 9001) qui nous permettent de définir les procédures de travail garantissant la bonne réalisation de ces ACV.

L'innovation de ce référentiel réside dans la combinaison de critères techniques (les normes garantissant le respect des procédures d'ACV) et de critères organisationnels (normes définissant les règles de travail).

La conformité au SRAE impose des processus de contrôle et de vérification internes qui se traduisent par des autocontrôles, étalonnages, audits internes d'une part, et des vérifications externes avec notamment un audit annuel réalisé par **Ecocert Environnement** d'autre part. Il s'agit de s'assurer que les données produites par **Greenext** seront fiables.

Ce SRAE est aujourd'hui applicable à toute solution qui industrialise la production des ACV.
A ce jour, Greenext est la seule solution labellisée, depuis maintenant 2 ans, selon ce schéma.

Comment Ecocert Environnement peut certifier la fiabilité des données Greenext ?

Notre méthodologie comprend 3 volets.

Le premier volet concerne la méthode de calcul. Il s'agit de s'assurer que la méthodologie de Greenext permet d'assurer une ACV en respectant les principes suivants : pertinence, complétude, cohérence, exactitude et transparence.

Le deuxième volet du schéma de reconnaissance s'attache à l'aspect «communication» des données à travers une charte d'usage de ces données. Outre la conformité au référentiel BP X30-323, cette charte d'usage fixe le cadre d'exploitation des données pour éviter tout risque de greenwashing.



La question de la fiabilité des données est abordée dans le troisième volet du SRAE relatif au plan de contrôle. Une fois le système jugé conforme, deux niveaux de garantie des résultats calculés peuvent être proposés :

- Pour des résultats garantis de niveau 1, Ecocert Environnement effectue par sondage et selon une analyse des risques une vérification de la conformité des données primaires fournies par le client.
- Pour des résultats garantis de niveau 2, Ecocert Environnement vérifie, de manière systématique par un audit sur site, la conformité des données primaires fournies par le client selon une analyse des risques.

Dans ce cas précis (garantie de niveau 2), une attestation spécifique de conformité des résultats calculés est émise par Ecocert Environnement pour le client de Greenext et ce pour répondre à des besoins de contrôle particulier.



GARANTIE DE LA DONNÉE GREENEXT ET PLAN DE CONTROLE

INTERNE	EXTERNE	CLIENT
<p>Etalonnage Veilles et analyses comparatives</p> <p>Contrôles internes Données d'activité et résultats Méthode de calcul Plateforme de calcul Livrables</p> <p>Système de management des données environnementales Procédures Traçabilité</p>	<p>Revue d'experts indépendants Revue critiques Revue technique</p> <p>Audit annuel</p> <p> Selon le référentiel SRAE (Schéma de Reconnaissance de l’Affichage Environnemental)</p> <p>Références normatives ISO 9001, ISO 14001 ISO 14025, ISO 14040 ISO 14044, ISO 14064 BP X30 - 323, PAS 2050</p>	<p>Charte d’usage de la donnée Respect des conditions générales de service</p> <p>Contrôle des données d’activité greennext Complétude Cohérence</p> <p>Contrôle des données d’activité déclarées par les industriels et distributeurs Par sondage (niveau 1) Par audit systématique sur site (niveau 2)</p> <p></p>

Ce schéma rappelle le dispositif de garantie de la donnée produite et de contrôle mis en place par **Greenext** (interne), celui assuré par **Ecocert Environnement** (externe) et chez le client (par **Greenext** et **Ecocert Environnement**). Un **comité scientifique** réunissant experts et universitaires a été créé en 2010 afin d’assurer une revue technique continue des solutions et outils développés par **Greenext**.

A propos de **Greennext**

www.greenext.eu

Créée en 2007, **Greenext** propose aux industriels et aux distributeurs une solution de calcul et d’analyse de l’empreinte socio-environnementale des produits de consommation dont l’innovation réside dans l’industrialisation de la production des Analyses du Cycle de Vie (ACV : méthode de calcul de l’impact environnemental d’un produit sur son cycle de vie).

Cette innovation s’appuie sur une base de données unique comprenant le profil environnemental des 500.000 produits de grande consommation distribués en France et sur un logiciel accessible en mode SaaS (Software as a Service), permettant aux entreprises de piloter la performance environnementale de leurs produits.

Déployée dans le respect des recommandations des normes et référentiels en vigueur (normes ACV ISO 14040 et ISO 14044 et référentiel BP X30-323 en particulier), c’est la **seule solution du marché faisant l’objet d’une évaluation annuelle par un tiers certificateur, ECOCERT Environnement**, organisme de certification expert en environnement et filiale d’ECOCERT. **Greenext est membre de la plateforme AFNOR-ADEME** sur l’affichage environnemental chargée de définir les règles méthodologiques de la future réglementation.

Dans le cadre de l’expérimentation nationale de l’affichage environnemental lancée en 2011, **Greenext** est partie prenante de nombreux dossiers aux côtés d’entreprises, ainsi que pour son service en propre, **GreenCode Info®**, application Web et mobile d’information environnementale du consommateur.